



ACTIFS

IMMOBILIER

HONORAIRES TTC

Tarifs applicable au 19/09/2019 – Tranches non cumulatives

TRANSACTION

MODALITES	A LA CHARGE DU
Inf. à 20 000€ = forfait 2 000€ *	VENDEUR ou ACQUEREUR
De 20 000 € à 60 000 € = 8 % *	VENDEUR ou ACQUEREUR
De 60 001 € à 100 000 € = 7 % *	VENDEUR ou ACQUEREUR
De 100 001 € à 150 000 € = 6 % *	VENDEUR ou ACQUEREUR
Sup. à 150 000 € = 5 % *	VENDEUR ou ACQUEREUR

- Honoraires majorés de 10% au-delà de 25 kms du centre de DIJON
- Honoraires majorés de 20% hors département

Ces honoraires s'entendent au maximum du prix de vente TTC

ESTIMATION

- Pour mise en vente : **GRATUITE**
- Pour succession: **180€**

LOCATION

Locaux d'habitation nus ou meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989, art 5

	MODALITES	A LA CHARGE DU
-Prestations de visites -Constitution du dossier -Rédaction du bail	8€ / m ² de surface habitable 8€ / m ² de surface habitable	Locataire Bailleur
-Rédaction de l'état des lieux	Débours huissier Débours huissier	Locataire Bailleur
-Honoraires d'entremise et de négociation	6,5% du loyer annuel Hors Charges	Bailleur
-Etat des lieux location vide sortie	Débours huissier	Bailleur

Ces honoraires s'entendent au maximum du loyer annuel TTC ou prix au m² TTC